



**Déclaration Force Ouvrière au conseil d'administration
de la CPAM de la Vienne du lundi 13 avril 2015
sur le projet de Contrat Pluriannuel de Gestion**

Dans le cadre de sa convention d'objectif et de gestion (COG) avec l'état, la CNAMTS a voté d'une courte majorité, par son conseil de juillet 2014 cette convention de fonctionnement, elle la matérialise maintenant dans son réseau par des contrats pluriannuels de gestion. (CPG)

L'ouverture des droits des assurés sont couverts dans le département de la Vienne, cependant, les besoins ont continué d'augmenter pendant la période du précédent Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG). La proposition que nous examinons lors de ce conseil de la Caisse Primaire de la Vienne appelle pour Force Ouvrière commentaires et critiques.

Au stade des orientations de décembre 2014 nous nous étions abstenus sur le texte proposé, qui, à l'époque n'était pas chiffré, sans de prévision budgétaire ni de prévision en matière de gestion des effectifs.

Le texte définitif proposé aujourd'hui, s'il respect globalement l'architecture du départ dans sa présentation générale est par contre modifié sur le fond et nécessite une lecture attentive des différents éléments.

Nous réaffirmons malgré tout notre soutien à la poursuite et au développement de la maîtrise médicalisée, mais en rappelant que pour nous, elle devait relever que de la responsabilité de la CNAMTS et de son réseau donc des CPAM qui a seul les compétences et les moyens pour mener à bien les relations avec les professionnels de santé. Pour réussir cette politique, la notion de proximité est et reste indispensable.

S'agissant de l'axe « Contribution à la stratégie nationale de santé et à l'efficience du système de soin » :

Le positionnement des ARS dans ce CPG est un point majeur de notre opposition. Ce plan partagé avec l'Agence Régionale de Santé impactera le périmètre et le parcours de soins des

assurés du département. Un plan ONDAM (Objectif national de dépense d'assurance Maladie) ARS, Assurance Maladie est annoncé à hauteur de 700 M€ pour 2015 et évalué pour la région Poitou-Charentes à 13 M€

Enfin s'agissant des règles budgétaires et de ses répercussions au plan local, c'est non seulement une application aveugle d'un remplacement pour 2 départs en retraite, qui n'a qu'une valeur économique. Mais cette règle s'applique sur un chiffre total de départs prévisionnels supérieurs à l'hypothèse haute fournie par l'assurance maladie et conduit à entériner un chiffre minimum, à périmètre constant d'activité.

Il convient de rappeler qu'entre 2003 et 2013 l'assurance maladie a déjà perdue 16 000 emplois dans le réseau.

Notre avis est alimenté par ce tableau prévisionnel de l'emploi en régression au fil des années. Sur 55 salariés partant dans la période de ces 4 ans, seulement 28 nouveaux seront recrutés dans le même temps. A cela, la proposition budgétaire est assortie d'une diminution de 6% soit une somme de 1,5M€. Alors que la caisse de la Vienne affiche un coût de gestion qualifié « imbattable » à hauteur de 1,75% de ses charges de fonctionnement

Dans un contexte, où la demande actions sociales et les besoins de soins continuent de progresser, la diminution de l'offre est sûrement pas la solution pour Force Ouvrière.

Force Ouvrière reste attentif et soucieux de préserver un parcours de soins de proximité ouvert aux assurés sociaux. Mais également, renouvelle son attachement à moderniser le réseau de l'assurance maladie en conservant un nombre suffisant d'effectif assurant un service public performant,

Les orientations contenues dans le CPG proposées au Conseil de la CPAM du 13 avril 2015, fait l'objet d'un vote défavorable de Force-Ouvrière.

A Poitiers le 13 avril 2014